VOTRE DÉPARTEMENT
# MAG TARN-ET-GARONNE
N° 101 ///// DÉCEMBRE 2020 /////

**Festivités**

Redécouvrir les richesses de notre territoire

P 14

www.ledepartement.fr

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

# SOMMAIRE


**ENFANCE ET FAMILLE**

Renforcer la prévention et la protection de l'enfance P. 6
CDEF : des locaux neufs pour les familles P. 8

**SANTÉ**

Maisons des internes : un accueil innovant en Occitanie P. 9

**INSERTION**

Bénéficiaires du RSA : des contrôles rigoureux P. 10

**NUMÉRIQUE**

Fibre optique : ça avance ! P. 11

**LOGEMENTS SOCIAUX**

Proximité et qualité P. 12

**ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

Du débat, des actions, de la continuité P. 16

**VOIRIE**

Des actions préventives pour nos ponts P. 20

**ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

Un guichet unique pour les particuliers P. 22

**EXPRESSIONS** P. 26



Décembre 2020 - Numéro 101
Publication du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Hôtel du département - 100 boulevard Hubert Gouze
82013 Montauban cedex
Tél. : 05 63 91 82 00
ISSN : 2739-5553 (en ligne)
ISSN : 2739-3445 (imprimé)

Directeur de publication : M.-J. Mauriège
Rédaction : direction de la communication en collaboration avec les directions et services du Département
Conception graphique et mise en page : direction de la communication
Photos : J.-M. Maume / F. Lalande / iStock / Shutterstock (sauf mention)
Impression : SIB Imprimerie

Ce magazine est disponible en version sonore réalisée par l'Association des donneurs de voix
Bibliothèque sonore Claude Laplace - 20, avenue Jean Jaurès
BP 162 - 82000 Montauban - Tel. : 05 63 63 89 42


PEFC 10-31-2036 Certifié PEFC Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. pefc-france.org

IMPRIM'VERT

departement.tarnetgaronne
@tarnetgaronne82
@tarnetgaronne_dpt

P 4

**Covid-19**
Services départementaux : continuité et qualité

P 11

**Le wifi dans tous les collèges**
Permettre à chaque collège de proposer des « Classes mobiles informatiques »

**Villes et villages fleuris**
Une édition maintenue malgré la crise

P 24

# ÉDITO

## Les Conseils départementaux : toujours plus engagés

Après 230 ans d'existence, les départements, forts de la proximité qu'ils incarnent, apparaissent aujourd'hui consolidés et toujours plus pertinents. Ils restent à n'en pas douter, aux côtés de la commune, l'une des briques de base de notre démocratie.

Dans la crise actuelle, les Conseils départementaux répondent en effet présent sur des questions primordiales, comme en a témoigné la dernière assemblée plénière du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Soutien financier exceptionnel des établissements prenant en charge les personnes âgées pour compenser les surcoûts subis du fait de l'épidémie, financement des primes COVID des employés des services d'aide à domicile ainsi que des établissements médico-sociaux... **Plus que jamais, le Conseil départemental est aux côtés des plus vulnérables et de celles et ceux qui leur viennent en aide.**

Au-delà des questions sociales, qui sont au cœur des ses compétences, le Département s'engage aussi dans la lutte contre la propagation du virus, à travers l'action du laboratoire Public Labos qui est en capacité d'analyser 1 000 tests de dépistage du COVID par jour, avec un résultat rendu en 24 heures.

**Le Département intervient en outre en faveur des entreprises** touchées par la crise dans le cadre de contributions aux fonds de soutien de l'État et de la Région à hauteur de **1 million d'euros.**

Il ne s'agit là que de quelques exemples d'actions. Il en résulte toutefois que les politiques publiques ont besoin d'un échelon intermédiaire entre la commune et les grandes régions.

Les départements ont vocation à endosser ce rôle pour organiser notre territoire, car l'avenir des zones rurales et des villes petites et moyennes ne saurait être déterminé par les seules élites urbaines des capitales régionales ou parisiennes, souvent focalisées sur les grandes métropoles.

Les Conseils départementaux sont bien vivants et, à l'image de celui de Tarn-et-Garonne, **toujours engagés pour le bien vivre de leurs administrés !**

***Joyeuses fêtes à toutes et à tous !***

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# RESPONSABILITÉ SANITAIRE ET CONTINUITÉ D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

**Le vendredi 30 octobre, le Gouvernement a décidé de prononcer le confinement en réponse à la dégradation de la situation épidémique.**
Le Conseil départemental a adapté temporairement son organisation pour allier les exigences de responsabilité sanitaire et de continuité du service public.

## TOUS LES SERVICES PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ASSURÉS

**Tous les services du Département continuent d'être assurés intégralement,** qu'il s'agisse de l'entretien des routes, de l'entretien et de la restauration dans les collèges ou de l'accompagnement des plus vulnérables. Le public continue d'être accueilli, notamment au sein des maisons départementales des solidarités où les personnes en difficulté ou qui ont sollicité un rendez-vous avec un travailleur social continuent d'être reçues. Bien entendu, tous les agents dont la présence est requise exercent leur activité dans le respect des gestes barrières (masques, gel, distanciation...) afin d'assurer leur propre sécurité comme celle de leurs interlocuteurs.

## MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL ET ADAPTATION

Pour les autres agents, en accord avec les consignes du Gouvernement, lorsque leurs missions le permettent sans dégradation de la qualité du service rendu, ils exercent leur activité à distance. Les salles de réunions sont équipées pour des séances de travail commun désormais en visioconférence.

## DES FINANCES ROBUSTES MALGRÉ LA CRISE

**Pour le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, la crise sanitaire et économique que nous vivons engendre d'importantes dépenses nouvelles et imprévues.**

Ainsi :
- **des soutiens exceptionnels aux établissements et services médico-sociaux** (1 M€), **aux associations** (500 000 €) **et aux entreprises** (1 M€) ont été votés au budget,
- **des primes COVID** ont été financées pour les agents des établissements et services médico-sociaux et des services d'aide à domicile (1 M€).
- **le nombre de bénéficiaires du RSA augmente,** entraînant une hausse de 2 M€ du coût de cette allocation,
- **des mesures de protection des agents ont dû être mises en place** : + 700 000 €,

Cet accroissement des charges, couplé à un tassement des recettes, soumet beaucoup de Départements à des difficultés financières non négligeables.

Tel n'est toutefois pas le cas du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, qui disposait avant l'épidémie de marges budgétaires, grâce auxquelles il peut aborder avec une certaine sérénité la situation actuelle.

Les niveaux de son excédent, de son épargne et des réserves inscrites au budget 2020 lui permettent en effet de répondre présent dans les circonstances exceptionnelles du moment **sans ajuster à la baisse ses orientations antérieures comme futures et notamment son programme d'équipement.**

**Les dépenses d'investissement poursuivent ainsi leur dynammique en 2020 et atteindront 54 M€ cette année,** dont 15 M€ consacrés aux routes départementales. De son côté, **la dette poursuit sa décrue, avec un encours qui baissera à nouveau de 3 M€** sur un an conformément aux prévisions. Précisons que ces résultats sont atteints **avec des taux d'impôts qui n'ont pas augmenté depuis 2015.**

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SERVICE DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

**Dès le début de la crise sanitaire, l'assemblée départementale a voulu participer à l'effort de préservation du tissu économique local. À cette fin, elle a voté la contribution du Département au fonds de solidarité de l'État, d'une part, et au fonds l'OCCAL de la Région, d'autre part, à hauteur de 500 000 € chacun.**
Ces deux outils sont destinés à venir en aide aux entreprises mises en difficulté par les périodes de confinement. Aujourd'hui, en tant qu'investisseur public de premier plan et partenaire financier privilégié des communes, le Conseil départemental contribue à la relance de l'économie.

**Ainsi :**

- les **dépenses départementales d'investissement** du Département poursuivent leur dynamique en 2020 pour s'établir à **54 millions d'euros sur un an** (pour une moyenne de 43 M€ par an ces douze dernières années), **dont plus de 15 millions d'euros pour la voirie** (13 millions d'euros en 2019),

- **le Conseil départemental finance la quasi-totalité des projets communaux et intercommunaux intégrés au plan de relance,** permettant aux collectivités maître d'ouvrage d'atteindre des **taux de subvention proches de 80 %,**

- **l'instruction des demandes de subvention départementale** aux communes est **accélérée** dans leur ensemble (qu'ils soient ou non financés par France relance). Sur les mois de novembre et décembre, ce sont une centaine de dossiers qui seront notifiés afin de **permettre aux communes et communautés de communes de réaliser au plus vite leurs projets d'équipement.**

À l'heure où le gouvernement a décidé de lancer un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros dont les objectifs – transition écologique, cohésion sociale et territoriale – recoupent largement les compétences de notre collectivité, notre Département entend y prendre toute sa place pour favoriser la reprise des activités et limiter l'impact de la crise en Tarn-et-Garonne.

CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

# RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

**Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, est venu en Tarn-et-Garonne le 2 octobre dernier pour signer, avec le Président du Conseil départemental Christian Astruc et l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la déclinaison départementale du contrat d'engagement mutuel liant les trois parties (État, Département et ARS) dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.**
Le Tarn-et-Garonne avait en effet répondu à un appel à projets et figure parmi les trente départements retenus. C'est la qualité de son projet départemental qui a capté toute l'attention du secrétaire d'État.

## UNE FEUILLE DE ROUTE QUI RÉPOND À DES PRIORITÉS

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a fait le choix de s'engager dans la contractualisation avec l'État concernant **la prévention et la protection de l'enfance** pour :

- poursuivre et consolider le processus de modernisation de la direction enfance/famille et de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance,
- développer une offre de placement permettant de faire face à l'évolution des profils des publics dont notamment les mineurs placés faisant l'objet d'une orientation MDPH pour troubles du comportement.

Allocution d'Adrien Taquet, lors de la pose de la première pierre du CDEF.

Un travail riche et constructif du Pôle des Solidarités Humaines du Département avec les services de l'État, dont l'ARS entre autres, a permis d'élaborer des fiches actions correspondant aux quatre priorités fixées par l'État pour la contractualisation : **agir le plus précocement possible** pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ; **sécuriser les parcours des enfants protégés** et **prévenir les ruptures ; donner aux enfants les moyens d'agir** et **garantir leurs droits ; préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.**

Afin de mener à bien cette contractualisation, l'État va apporter près de 1,4 million d'euros, sachant que **le Conseil départemental a inscrit au budget la somme de 18 663 174 euros pour mettre en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance.** Outre la signature de ce contrat, Adrien Taquet a profité de sa visite pour poser symboliquement avec le président du Conseil départemental, la première pierre du nouveau bâtiment du CDEF qui est en construction rue Jeanne d'Arc à Montauban.

## VISITE DU LIEU DE VIE « SOL VIEILH » À VAZERAC

**Lors de sa visite en Tarn-et-Garonne, le secrétaire d'État s'est également rendu à Vazerac pour y rencontrer des jeunes accueillis dans le lieu de vie « Sol Vieilh ».**

Les lieux de vie constituent un mode de placement original dans le domaine de la protection de l'enfance, un intermédiaire entre la famille d'accueil et l'établissement. Ils sont une réponse pertinente à l'évolution substantielle des profils des enfants placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Les jeunes rentrent dans les lieux de vie en moyenne à 13 ans et sortent à 18 ans. 20 % des enfants accueillis dans les lieux de vie font l'objet d'une orientation MDPH (maison départementale des personnes handicapées) pour troubles du comportement.
S'agissant plus précisément du lieu de vie « Sol Vieilh » à Vazerac, il offre une capacité de 7 places. 4 équivalents temps plein y sont employés et le prix de journée s'élève à 122,16 euros. Cette structure effectue un excellent travail et collabore de manière exemplaire avec les services départementaux.

Le secrétaire d'État, Adrien Taquet, lors de sa visite du lieu de vie « Sol Vieilh » à Vazerac, le 2 octobre dernier.

### CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

# CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

## Le CDEF c'est quoi ?

Le CDEF est un établissement social, sans personnalité juridique, relevant du Conseil départemental. Il est placé sous la compétence tarifaire et administrative de l'assemblée délibérante et reçoit une dotation globale de fonctionnement de la part du Département qui s'élève en 2020 à 1,9 M€.

**Sa mission principale est d'apporter des réponses et / ou un hébergement, parfois dans l'urgence, aux familles avec enfants qui se trouvent en grande difficulté.**

## Les missions du CDEF

En 2019, dans ce cadre, **233 personnes (enfants et adultes) ont bénéficié d'un hébergement au CDEF,** non seulement dans le cadre du service accueil mineurs et jeunes majeurs (10 places), mais aussi du service d'hébergement parents enfants (24 places). Chaque année, 1 100 rencontres parents/enfants sont organisées par le service espace visite en présence d'un professionnel.

## Le nouveau bâtiment du CDEF dont le Conseil départemental sera propriétaire

En remplacement de plusieurs bâtiments loués et inadaptés du Centre départemental de l'enfance et de la famille, le Conseil départemental a décidé dès 2015 de **devenir propriétaire avec la construction d'un nouveau bâtiment** principal pour un coût total de 2,3 millions d'euros, cofinancé avec l'État.

Le nouveau bâtiment permettra de regrouper les services suivants :

- le service **hébergement parents/enfants,**
- le service d'**accompagnement familial** (soutien à la parentalité, entretiens familiaux, évaluation de la relation familiale...),
- le service **espace visite,**
- la direction, les services administratifs et techniques.

Ce projet ne comprend pas de locaux d'hébergement : le service d'accueil des mineurs (10 places) reste situé en centre-ville tandis que les familles hébergées par le service hébergement parents/enfants continueront d'occuper des appartements loués. **La construction améliorera les conditions d'accueil et offrira de nouvelles possibilités d'accompagnement,** avec, s'agissant de l'espace visite, d'une part, deux entrées et salles d'attente distinctes, afin d'éviter le croisement entre parents et familles d'accueil quand cela est contre-indiqué et, d'autre part, une salle de visite supplémentaire ainsi qu'un espace repas fonctionnel, pour permettre la montée en charge du dispositif. Le service hébergement parents/enfants bénéficiera quant à lui d'une cuisine et d'une salle d'accueil dans le but de **proposer des ateliers divers** (cuisine, peinture, écriture...). Il disposera en outre d'une **salle de jeu.**

La future maison des internes sur la place du Fil à Caussade.

Le projet de la future maison des internes de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

## MAISONS DES INTERNES

# UN ACCUEIL INNOVANT EN OCCITANIE

**Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), le Conseil départemental s'est engagé dans une politique inédite, à l'échelle nationale, en faveur de l'accueil des internes en médecine générale.**

Cet engagement se traduit par les actions suivantes :
➔ **l'identification d'un référent pour les internes** au Conseil départemental, pour les renseigner sur les logements, leur faire découvrir le Tarn-et-Garonne, les accompagner dans leurs démarches administratives voire personnelles.

➔ **la définition d'une nouvelle politique de soutien à l'investissement en direction des communes et intercommunalités,** visant la création de maisons des internes, basée sur le principe de la colocation. Cette politique innovante, votée le 3 avril 2019, s'appuie sur un cahier des charges travaillé de concert avec l'association des internes en médecine générale qui a élaboré une charte nationale en 2017 concernant l'accueil adapté aux étudiants en santé. Cette **nouvelle politique départementale,** dont les projets se situent à proximité ou au cœur des centres historiques des communes, permet aussi de contribuer à la valorisation des centre-bourgs.

## DEUX AUTRES MAISONS DES INTERNES SONT SUR LES RAILS

**Maison des internes de Valence d'Agen :**
Cette maison des internes adossée à la Maison de santé pluridisciplinaire des Deux Rives, accueille internes et étudiants en stage sur Valence d'Agen et ses alentours.
**Capacité d'accueil :**
**3 personnes en colocation avec chambres individuelles**
Ouverture : Novembre 2020
**Financement départemental : 39 992 €**

**Maison des internes de Caussade :**
située dans le centre historique récemment réhabilité, elle pourra accueillir des internes et étudiants en santé en stage sur la commune de Caussade et ses alentours.
**Capacité d'accueil :**
**6 personnes en colocation avec chambres individuelles**
Ouverture envisagée : mars 2021
**Financement départemental : 127 446 €**

**Maison des internes de Saint-Nicolas-de-la-Grave :** située dans un quartier résidentiel à proximité du centre-ville historique, elle dispose d'un jardin arboré. Les internes et étudiants en santé pourront faire leur stage à la Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Nicolas-de-la-Grave.
**Capacité d'accueil :**
**4 personnes en colocation avec chambres individuelles**
Ouverture : mars 2021
**Financement départemental : 101 652 €**

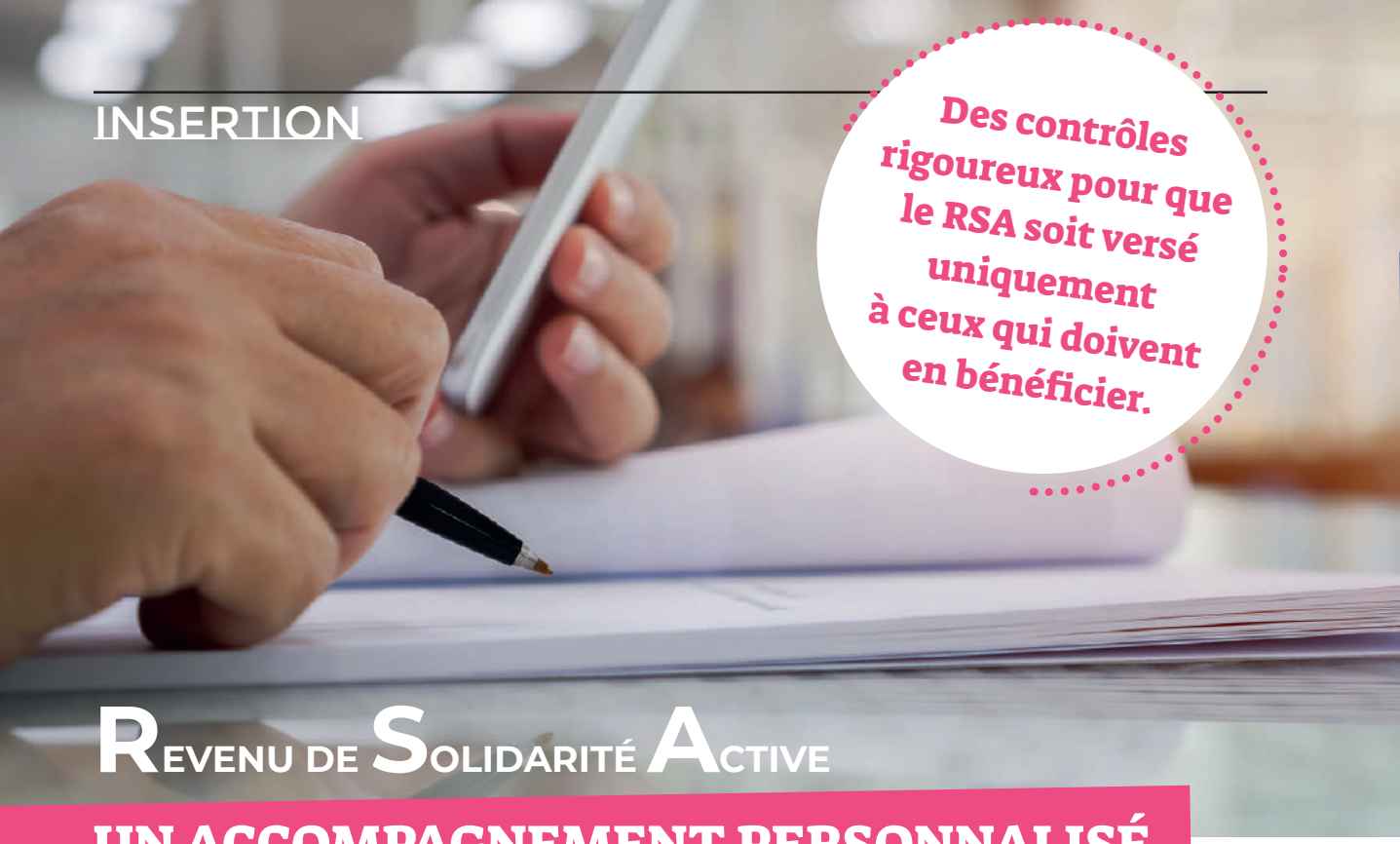

**Des contrôles rigoureux pour que le RSA soit versé uniquement à ceux qui doivent en bénéficier.**

# Revenu de Solidarité Active

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

En tant que chef de file des politiques concernant le volet social, le Conseil départemental est naturellement responsable de celles qui ont trait à l'insertion. C'est à ce titre qu'il est non seulement le financeur du RSA (Revenu de Solidarité Active) mais également l'organisateur du dispositif d'insertion de ceux qui en sont bénéficiaires. **Il est en charge de l'allocation, de l'instruction de la demande jusqu'à son versement et il met en œuvre l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires.**

Il est également chargé du contrôle des droits et des devoirs des bénéficiaires en rapport avec le versement de l'allocation. Tout comme il est attentif à proposer un accompagnement de qualité à chaque bénéficiaire afin qu'il puisse sortir du dispositif et retrouver le marché de l'emploi. **Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini une politique active de contrôle afin que les allocations ne soient versées qu'à ceux qui doivent en être les bénéficiaires, dans les conditions définies par la loi.**

Le contrôle est tout d'abord mis en place par les organismes payeurs que sont la CAF et la MSA. Ils en rendent compte annuellement au Conseil départemental. Pour la CAF et la MSA, chaque année 52 % des allocataires font l'objet d'un contrôle (sur pièces, ciblé).

Quand la CAF et la MSA, malgré tous les moyens mis en œuvre, n'ont pu récupérer les indus, le Conseil départemental se charge de réclamer les montants perçus à tort. Pour 2019, le préjudice des indus (les sommes trop perçues ou à tort par les bénéficiaires) s'est élevé à 772 720 €, dans une fourchette très large allant de 66 € à plus de 23 000 €.

**Par ailleurs, lorsqu'une fraude au RSA est détectée, le Département est saisi par la CAF et la MSA.**
**147 personnes ont été convoquées** par la commission fraude, présidée par des élus, et 92 d'entre elles se sont vues infliger des **sanctions administratives** (des amendes) pour un montant total de 76 871 €. Entre 2014 et 2019, ce sont **444 sanctions qui ont été prononcées** pour un montant de 323 890 €.

## DES CONTRÔLES ET UN RESPECT DES DEVOIRS D'INSERTION

En plus des contrôles liés aux allocations, le Conseil départemental en exerce un autre concernant le respect des devoirs d'insertion auxquels sont soumis les bénéficiaires. **Tous les mois les cinq équipes pluridisciplinaires constituées sur l'ensemble du territoire, présidées par des élus, convoquent les bénéficiaires qui ne respectent pas leur devoir d'insertion** ou qui ne se donnent pas tous les moyens pour y parvenir. En 2019, 1 653 personnes soit 27 % de la totalité des bénéficiaires du RSA de Tarn-et-Garonne ont été entendues en débat contradictoire. Cela représente une augmentation de 20,4 % par rapport à 2018. 63 % des personnes convoquées, soit 911 bénéficiaires du RSA, ont fait l'objet d'une réduction de 50 % à 100 % du montant de leur allocation en lien direct avec un manque d'implication dans la volonté de s'insérer. Parmi elles, **360 personnes ont été radiées.**

# WIFI DANS TOUS LES COLLÈGES

**La couverture Wifi et « Wifi à la demande »,** effectives depuis septembre, **permet à tous les collèges du Tarn-et-Garonne,** collège de Verdun-sur-Garonne compris, **de proposer des « classes mobiles informatiques » et d'être équipé en bornes Wifi.** Viendra clôturer ces installations, le câblage du gymnase Olympe de Gouges à Montauban qui sera réalisé début 2021.

**Avec ces investissements d'un montant de 557 354 euros, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne est le seul d'Occitanie à permettre une couverture totale en Wifi dans tous les collèges,** permettant ainsi à chaque élève de pouvoir **utiliser sa tablette en toute sécurité** (postes référencés et navigation surveillée, ondes radio limitées grâce à une activation du Wifi programmée par les enseignants).

# TARN-ET-GARONNE 100 % FIBRE OPTIQUE ÇA AVANCE !

**Travail, études, soin, culture, vie sociale, loisirs... Plus que jamais les technologies de l'information et de la communication ont un rôle majeur dans notre quotidien. Enjeu particulièrement important dans le contexte de la crise sanitaire, le déploiement du programme 100 % fibre optique s'est poursuivi tout au long de l'année en Tarn-et-Garonne et atteindra son objectif d'une couverture totale du territoire d'ici fin 2022.** En 2020, ce sont plus de 13 000 « prises » fibres optique qui ont été déployées en plus des éléments structurants le réseau, alors que 2021 et 2022 s'annoncent comme les années de diffusion de la fibre dans les territoires (90 000 prises seront construites).

## RACCORDEMENT : MODE D'EMPLOI

1. **Je vérifie mon éligibilité** avec mon adresse via le test sur : **https://www.82numerique.fr**
2. **Je souscris un abonnement** fibre optique auprès de l'opérateur de mon choix.
3. **Je conviens** avec lui **d'un rendez-vous** pour l'intervention du technicien qui procédera au raccordement de mon logement.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Le raccordement à la fibre est pris en charge dans le cadre du programme 100 % Fibre dès lors que le cheminement existe (câble téléphonique) entre l'espace public et le logement : il n'y a pas de frais à avancer sauf si des infrastructures sont à créer (poteau, tranchée...) sur la partie privative.
- L'opération est organisée et réalisée par le fournisseur d'accès choisi par l'abonné : Tarn-et-Garonne Numérique et Octogone Fibre n'interviennent pas dans la relation commerciale.

TARN-ET-GARONNE HABITAT

# CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS POUR UN HABITAT DE QUALITÉ

**Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) est un office public de l'habitat créé en 1929 à l'initiative du département de Tarn-et-Garonne et soutenu par le Conseil départemental. Son activité principale est la construction ou la réhabilitation, et la gestion de logements sociaux à destination des familles. Sa compétence s'étend sur l'ensemble du département mais également sur les départements limitrophes.**
Il est le principal outil du Département en matière de logement social et le seul organisme à avoir son siège social en Tarn-et-Garonne ce qui lui permet d'entretenir des relations de proximité avec les locataires mais également avec les communes sur lesquelles des opérations de construction sont menées.

Tarn-et-Garonne Habitat est à la tête d'un patrimoine immobilier d'environ **4 500 logements ou équivalents sur l'ensemble du département,** dont la moitié sur Montauban et le reste réparti sur 73 communes.

## NOMBRE DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION

Depuis 2 à 3 ans la production de logements est en hausse et ce sont **entre 120 et 140 logements** qui sont **livrés chaque année.**
Toutes les opérations sont financées par la Caisse des dépôts et consignations, avec la garantie d'emprunt assurée par le Conseil départemental et les communes. Tous les logements sont destinés à des familles qui ont des facultés financières limitées. Pour pouvoir bénéficier d'un logement social, il faut déposer un dossier sur une plate-forme numérique nationale et, avant tout, rentrer dans les plafonds de revenus qui sont variables selon les zones géographiques.

## DES PROJETS ALLIANT ARCHITECTURE ET MIXITÉ SOCIALE

Les opérations de Tarn-et-Garonne Habitat sont toujours menées en accord avec les communes sur lesquelles elles sont implantées, afin de répondre au besoin général mais également à leurs besoins particuliers. Le plus souvent le choix est fait de réaliser des opérations de taille modeste qui vont bien s'intégrer dans la commune, tant au niveau architectural que pour respecter une mixité sociale.

Au cours des 3 dernières années, **un tiers du patrimoine immobilier a été réhabilité,** soit en matière d'accessibilité soit en terme de rénovation énergétique. Cela permet de conserver un patrimoine attractif et d'ainsi éviter la vacance de logements.

## DES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES

Pour l'année 2021, plusieurs opérations vont se poursuivre et d'autres seront livrées. On peut citer par exemple la poursuite de l'opération Cœur Bourbon (résidence Jean-Jaurès à Montauban) qui consiste à démolir puis à reconstruire 88 logements dans une opération « tiroirs » qui s'achèvera en 2022. Une très belle opération qui va transformer tout un quartier de Montauban.

## REGROUPEMENT DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT

Depuis 2019 les offices publics de l'habitat (OPH) du Tarn-et-Garonne, du Lot, de Rodez, du Gers et du Tarn se sont engagés dans une démarche devant aboutir à la création d'une société de coordination. Cette démarche rassemble des organismes ayant des tailles à peu près équivalentes et qui ont surtout les mêmes problématiques (financements, tension, impayés, vacance). L'objectif de ce regroupement est de mutualiser les compétences et les moyens afin de réaliser des économies d'échelle mais surtout de renforcer la confiance des investisseurs et d'obtenir ainsi de meilleurs taux de crédits pour le financement des opérations. **En dépit de ce regroupement, chaque organisme conserve une totale autonomie sur son territoire.** Puisque l'union fait la force, cette stratégie permettra à chaque OPH de se développer face à la concurrence des grands groupes privés et de continuer à assurer le meilleur service public.

## RÉHABILITATION DU PARC ANCIEN

Dans le cadre de la politique d'accompagnement à la réhabilitation du parc ancien de Tarn-et-Garonne Habitat, office public pour l'habitat social dans notre département, pour la période 2020-2024, **le Conseil départemental accorde une subvention globale de 300 000 €** pour l'année 2020.

© TGH

# PRÉPARONS DES FÊTES 100 % "TARN-ET-GARONNE" !

**Le reconfinement est venu à nouveau chambouler nos modes de vie et de consommation. Mais que ce soit pour le quotidien ou pour préparer les fêtes de fin d'année, le Tarn-et-Garonne a la chance d'offrir à ses habitants et à ses voisins la possibilité de consommer et d'offrir local, de découvrir ou redécouvrir les richesses de notre territoire, qu'elles soient gastronomiques, naturelles, patrimoniales, artisanales...**

De nombreuses actions avaient été mises en place au premier confinement, qui ont été réactivées pour **soutenir nos restaurateurs, producteurs, artisans...** et aider les habitants et amoureux du Tarn-et-Garonne à transformer le reconfinement en bons moments.

Sur son **site internet,** Tarn-et-Garonne Tourisme valorise depuis l'hiver dernier les informations utiles en cette période, les rendant accessibles à tous : **les producteurs qui proposent des livraisons chez les habitants, retraits de commande à la ferme, les drives fermiers, les restaurants en activité.** Ces listes sont le fruit d'une collaboration avec l'UMIH 82, la CCI Montauban-Tarn-et-Garonne, et les offices de tourisme du département.

De plus, une **nouvelle page dédiée aux commerces locaux proposant la vente en ligne de leurs produits,** permet de faire ses courses ou ses achats de Noël chez des producteurs et artisans du Tarn-et-Garonne !

Une autre action phare de ce reconfinement est **l'offre de Cartes Cadeaux Repas pour soutenir les restaurateurs du Tarn-et-Garonne.** Cette nouveauté permet aux restaurateurs qui le souhaitent la réalisation de Cartes Cadeaux Repas à partir de 25 € (entièrement gratuite et sans commission pour les professionnels) dans la perspective des fêtes de fin d'année.
Ces Cartes Cadeaux seront en vente sur le site **tourisme-tarnetgaronne.fr** afin de l'offrir à ses amis, sa famille, pour une utilisation immédiate (grâce à une sélection de restaurants qui proposent des plats à emporter) ou une utilisation ultérieure, dès que les professionnels de l'hôtellerie-restauration seront autorisés à accueillir du public. **Il s'agit d'une action 100 % solidaire avec les socio-professionnels tarn-et-garonnais !**

En complément, Tarn-et-Garonne Tourisme proposera aussi une **sélection de séjours "Prêts à offrir"** (Box Cadeaux). Vous pourrez ainsi acheter en ligne un séjour bien-être, gastronomie, découverte, insolite... et l'offrir à la personne de votre choix.

Sur le site, d'autres nouveautés à découvrir au fil des jours : nouvelles recettes faciles à faire à la maison avec des produits de saison, visites virtuelles pour visiter notre département depuis son canapé, les pépites de l'Automne, des portraits de vignerons, d'artisans, de producteurs… Suivez Tarn-et-Garonne Tourisme sur Facebook et Instagram et **découvrez tous les jours un bon plan pour se régaler, préparer les fêtes et offrir des cadeaux 100 % locaux !**

## ESPACE PRO

Les acteurs du tourisme de Tarn-et-Garonne trouveront sur l'espace internet Pro, toutes les informations relatives aux dispositifs d'accompagnement liés à la crise sanitaire. Plus que jamais, l'équipe de Tarn-et-Garonne Tourisme est à la disposition de tous les professionnels de notre économie touristique afin de les renseigner et les accompagner en cas de questions : organigramme avec contacts disponible sur l'espace pro.

**Rendez-vous sur :**
**www.tourisme-tarnetgaronne.fr**

tourismetarnetgaronne

@mytarnetgaronne

@tourisme_tarn_et_garonne

ADTTarnetGaronne

Photos © ADT82

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

DERNIÈRE RÉUNION DE L'ANNÉE POUR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

# DU DÉBAT, DES ACTIONS, DE LA CONTINUITÉ

**Les conseillers départementaux étaient réunis en séance plénière, mercredi 21 octobre, pour la quatrième fois de l'année. Cette réunion était consacrée en partie à des questions budgétaires et à ce qu'il est convenu d'appeler la décision modificative du budget principal. Plus de 50 rapports étaient à l'ordre du jour, sur lesquels les élus ont débattu et délibéré.**

En ouverture de séance le Président Christian Astruc a tenu à rendre hommage à Samuel Paty, le professeur de Conflans-Sainte-Honorine victime d'un meurtre ignoble et barbare : *« Samuel Paty a payé de sa vie la fidélité à sa mission, qui, au-delà de la seule transmission de savoirs, était de former des citoyens conscients de leurs droits et soucieux des libertés de tous. Pour honorer sa mémoire, témoigner notre solidarité avec le corps enseignant et signifier aux barbares que jamais nous ne renoncerons aux valeurs de notre République, je vous propose d'observer dès à présent une minute de silence ».* Une minute de silence qui a été suivie par la Marseillaise entonnée par les conseillers départementaux. Puis, elle s'est prolongée en hommage *« aux nombreuses victimes de la tempête Alex, et notamment du capitaine Bruno Kohluber, 49 ans, pompier père de trois enfants retrouvé mort et de son collègue volontaire Loïc Millo, toujours porté disparu. Tous deux furent emportés par les flots en tentant de porter secours aux sinistrés. Leur courage et leur sens du devoir forcent le respect ».*

Et pour clore ce chapitre des hommages, le Président a eu une pensée pour Jean Bonhomme, décédé vendredi 16 octobre à l'âge de 96 ans, ancien député, ancien maire et ancien conseiller général qui siégeait ici même il y a quelques années.

Lors de la dernière réunion, l'assemblée départementale observe une minute de silence en hommage au professeur Samuel Paty.

## DÉCISION MODIFICATIVE : UN BUDGET AJUSTÉ

Le projet de décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes à 3 319 051,47 €.
Les dépenses totales de la présente DM se décomposent de la façon suivante :

- **2 660 692 € d'ajustements des dépenses de fonctionnement** à rapprocher donc des 283 millions d'euros inscrits à ce titre au budget primitif,
- **651 495,47 € de crédits supplémentaires d'investissement** pour 70 millions d'euros initialement inscrits au budget.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, pour beaucoup elles traduisent les conséquences de la crise inédite que nous traversons. Ainsi, puisque les plus fragiles sont les plus durement touchés par les effets de la pandémie, l'ajustement le plus important concerne assez logiquement le RSA, pour 1 945 944,62 €, au vu de la hausse considérable du nombre de ses bénéficiaires, +11,17 %, en cohérence avec la tendance observée partout dans notre pays. Cette décision modificative reste donc un ajustement modeste qui atteste à n'en pas douter de la sincérité et du calibrage adéquat du budget primitif malgré son adoption au cœur de la crise.

### ILS ONT VOTÉ…

**16 VOIX « POUR »**

**Christian Astruc, Maryse Baulu, Jérôme Beq, Jean-Claude Bertelli, Jean-Philippe Bésiers, Véronique Cabos, Véronique Colombié, Francine Debiais, Gérard Hébrard, Jean-Michel Henryot, Colette Jalaise, Pierre Mardegan, Marie-José Mauriège, Véronique Riols, Frédérique Turella-Bayol, Léopold Viguié**

**2 ABSTENTIONS** **Ghislain Descazeaux, Liliane Morvan**

**12 VOIX « CONTRE »** **Mathieu Albugues, Brigitte Barèges, Jean-Michel Baylet, Catherine Bourdoncle, Jean-Luc Deprince, Monique Ferrero, José Gonzalez, Christiane Le Corre, Marie-Claude Nègre, Denis Roger, Dominique Sardeing-Rodriguez, Michel Weil**

## DE NOUVELLES PRIORITÉS POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME

Le Conseil départemental compte parmi ses effectifs **60 % de femmes** et celles-ci bénéficient de belles perspectives de carrière puisqu'elles occupent **63 % des emplois supérieurs et de direction.** La gestion des ressources humaines au sein du Département de Tarn-et-Garonne tend donc à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. La collectivité entend toutefois consolider les acquis en la matière. C'est pourquoi, l'assemblée départementale a adopté un **plan d'action pour l'égalité professionnelle** entre ses agents qui consacre 5 priorités :

- améliorer le pilotage et le suivi des politiques d'égalité,
- agir en faveur de l'égalité professionnelle dans le recrutement et l'évolution de carrière,
- garantir la meilleure articulation des temps de vie et accompagner la parentalité au sein de la collectivité,
- mettre en œuvre des outils pour une meilleure mixité des métiers au sein de la collectivité,
- prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

## COVID-19 : FONDS DE SOUTIEN ET PRIMES

Dès le mois d'avril dernier le Conseil départemental a voté la création d'un **fonds de soutien exceptionnel** aux établissements et services médico-sociaux relevant de sa compétence, doté d'1 million d'euros. Les conseillers départementaux ont adopté une délibération précisant les critères d'attribution de ce fonds. Les montants seraient plus particulièrement fléchés sur la prise en charge des surcoûts générés par la crise en matière de petits équipements supportés par les structures hébergeant les personnes âgées. Le même rapport prévoit par ailleurs le **financement par la collectivité d'une prime COVID de 1 000 euros, moyennant des abattements appliqués en fonction du temps réellement travaillé** aux mois de mars et avril, à l'ensemble des salariés des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et des services d'aide à domicile.

# ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

## DES FONDS DE SOUTIEN POUR LES ENTREPRISES

Une délibération fait état de la contribution de la collectivité au Fonds de Solidarité Nationale de l'État à hauteur de 500 000 €. Le versement de cette somme est effectif depuis le mois de mai 2020. Concrètement, le fonds de solidarité créé par l'État permet le versement d'aides financières à destination des petites entreprises particulièrement touchées par cette crise. **Notre Département est l'un des seuls en France à participer financièrement à ce dispositif qui a aidé 7 000 entreprises Tarn-et-Garonnaises de tous secteurs.** Au mois d'avril, lors du vote du budget, **le Conseil départemental avait entre autre décidé de contribuer à hauteur de 500 000 €** au fonds l'OCCAL initié par la Région.

### Une aide complémentaire du Conseil départemental de 1 500 € par entreprise

Une convention tripartite entre l'État, la Région et le Département vient aujourd'hui préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. **Cette enveloppe** de 500 000 € **sera répartie entre les deux fonds** suivants : fonds L'OCCAL de la Région et Fonds de Solidarité National volet 2 bis de l'État. **L'aide complémentaire forfaitaire du Département sur ce dernier est fixée à 1 500 € par entreprise domiciliée sur le département et remplissant les conditions d'éligibilité.**

## 15 230 000 euros pour le PROGRAMME DE VOIRIE

Concernant l'avancement du programme de voirie on peut noter les éléments suivants :

- tous les programmes antérieurs à 2019 ont été réalisés dans leur intégralité,
- l'état d'avancement des programmes 2019/2020 et 2020/2021 sont conformes aux attentes,
- l'autorisation de programme « grands travaux routiers » 2020 est portée de 15 000 000 € à 15 230 000 €.

**VERDUN-SUR-GARONNE**

## UN GYMNASE POUR LE COLLÈGE SIMONE VEIL

L'assemblée départementale s'est prononcée favorablement à la réalisation d'un gymnase au collège Simone Veil de Verdun-sur-Garonne et a adopté à cette fin la création d'une autorisation de programme d'un montant de 2 750 000 €. Ce gymnase serait du même type que celui du gymnase Azaña de Montauban, à savoir : une aire d'évolution de 44 mètres par 28 mètres ; des locaux annexes (vestiaires, infirmerie, salle professeurs, salle de stockage du matériel) ; une architecture bioclimatique.

Septembre 2020, première rentrée scolaire pour le collège de Verdun-sur-Garonne.

© Gérard Founeau

Le gymnase du collège Simone Veil sera de même type que celui du collège Manuel Azaña de Montauban.

LAFRANÇAISE ET MONTAUBAN

## RÉFLEXION SUR L'EXTENSION OU LA CRÉATION DE COLLÈGES

Alors que les prévisions d'évolution du nombre d'élèves en écoles primaires sont orientées à la baisse, on constate une augmentation modeste mais régulière du nombre de collégiens dans le département. Pour appréhender de façon plus précise ce problème, le Conseil départemental lance une étude prospective relative aux capacités d'accueil des collèges de Montauban et de Lafrançaise.

## ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE

Afin d'assurer la continuité pédagogique numérique des élèves de 6ème des deux collèges tarn-et-garonnais classés en Réseau d'Éducation Prioritaire (François Mitterrand de Moissac et Olympe de Gouges de Montauban) le Conseil départemental établit une convention avec l'association Montauban Services qui aura en charge l'accompagnement pour la continuité éducative au travers de prêt de matériel, d'accompagnement pédagogique et de sensibilisation au numérique. Le Département accorde une **subvention de 40 000 €** à cette opération.

## JO 2024 : LE DÉPARTEMENT SERA UNE « TERRE DE JEUX »

L'assemblée départementale a validé la démarche auprès du comité « Paris 2024 » en vue de la labellisation du département de Tarn-et-Garonne en qualité de « Terre de jeux 2024 ». Cette labellisation permettra à la collectivité de rejoindre la dynamique des Jeux en la faisant vivre de près aux Tarn-et-Garonnais, de promouvoir les actions réalisées sur le territoire, et de soutenir les collèges engagés dans la démarche « Génération 2024 » dont l'objectif est de créer une dynamique des plus jeunes autour des valeurs universelles du sport.

## ÇA ROULE POUR LES VÉLO-ROUTES

L'assemblée a approuvé la nouvelle convention de partenariat 2020-2021 pour la réalisation et la valorisation touristique de la V80 (vélo voie verte - canal des deux mers à vélo), associant les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie et les départements de Haute-Garonne, de Gironde, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, d'Aude et d'Hérault et le comité départemental « Charente-Maritime Tourisme.

Elle a également approuvé une convention de préfiguration du comité d'itinéraire pour la véloroute V87, qui traverse notre département de Vazerac à Montech sur 51 km dont 15 sont déjà aménagés, avec les départements de l'Allier, de la Creuse, de la Corrèze, du Lot et de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour cette opération les 5 départements constituent un groupement de commandes au travers d'une convention.

Cyclistes sur le site de « Port canal » à Montauban.

# GESTION ET PRÉVENTION POUR LES PONTS DU DÉPARTEMENT

**Cela fait déjà près d'un an que s'est déroulé le terrible accident du pont de Mirepoix-sur-Tarn, qui a vu son écroulement dans les eaux du Tarn, entraînant avec lui plusieurs véhicules et causant la mort de plusieurs personnes. Néanmoins, ce n'est pas cet accident qui a forgé la politique de surveillance des ouvrages d'art et en particulier des ponts du Tarn-et-Garonne de nature à assurer la plus grande sécurité possible à tous ceux qui les utilisent.**

Le Département de Tarn-et-Garonne a la particularité de compter parmi ses agents une équipe de techniciens spécialisés dans les ouvrages d'art et également une équipe de maçons qui travaille à l'amélioration du patrimoine tout au long de l'année. **L'objectif est de procéder à la rénovation complète d'un ouvrage, de la protection des fondations à l'étanchéité.** Ces actions préventives permettent de pallier la détérioration inéluctable du patrimoine, d'amener de la réactivité et d'accroître le nombre des interventions annuelles.

## Un patrimoine important à préserver

**Dans notre département, les ouvrages d'art sont très nombreux : on en recense 1 078 sur l'ensemble du territoire.** Les ponts en maçonnerie représentent l'essentiel du patrimoine avec 784 ouvrages (72 %). Les 8 ponts bow-string en béton armé franchissant les canaux, construits avant la première guerre, ont été rénovés ou remplacés ces dix dernières années. Les 9 ponts suspendus (5 qui franchissent la Garonne, 2 le Tarn et 2 l'Aveyron)

Opération de surveillance des suspentes du pont franchissant la Garonne à Belleperche.

## Une attention particulière pour les ponts suspendus

Ces ouvrages métalliques sont venus remplacer des passerelles en bois empruntées à l'époque par les chars à bœufs et des piétons, à une époque où le trafic était plus modeste. Cela induit une limitation du tonnage, fruit d'un travail de modélisation mécanique, de nature à garantir l'intégrité et la pérennité de l'équipement. Il s'agit pour un tiers d'entre-eux (Coudol, Lamagistère et Auvillar) d'ouvrages multi-travées devenus rares. **Les agents du Département participent annuellement à des rencontres professionnelles sur la gestion des ponts à câbles.** Il s'agit au niveau national de partager les connaissances et les pratiques. Des études de modélisation des ouvrages seront menées au cours des prochaines années afin de mieux connaître les réserves de capacités des structures.

## Les actions en 2020

L'année 2020 a marqué la fin du programme de rénovation des ponts bow-string du département avec l'achèvement des travaux sur ceux de Montauban et Montbartier. D'autre part, sept ouvrages en maçonnerie ont été réparés, un ouvrage a été reconstruit à La Ville-Dieu-du-Temple (RD 42). Deux ouvrages en béton sont en cours de rénovation sur la commune de Saint Paul d'Espis. **Le budget des travaux sur ouvrages d'art pour 2020 s'élève à 1 600 000 €.**

représentent moins de 1 % des ouvrages. Leurs rénovations ont été effectuées dans les années 2000. Les ouvrages en béton plus récents représentent 26 % du patrimoine, leur durée de vie est estimée à 100 ans. La présence de nombreux affluents de la Garonne explique une densité élevée d'ouvrages sur le réseau routier du Département. Mais, bien que 34 ouvrages de plus de 70 mètres de long franchissent la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, ce sont les ponts d'une longueur inférieure à 5 mètres qui représentent 61 % du patrimoine (662 ponts).

## Surveillance appuyée et hiérarchisation des interventions

**La surveillance de ces ouvrages s'organise selon trois niveaux, qui se différencient par la périodicité des visites et les moyens qui sont octroyés.**

➔ **Le patrouillage :** la surveillance s'effectue au gré des déplacements quotidiens des agents. Il s'agit de détecter les anomalies récentes, de suivre les évolutions des pathologies et d'organiser les opérations d'entretien courant.

➔ **La surveillance pluriannuelle :** des visites sont effectuées sur l'ensemble du patrimoine, par des agents du Département référents en ouvrage d'art. Chaque organe de l'ouvrage est vérifié, les désordres sont recensés dans un procès-verbal. Ces éléments permettent de contrôler les évolutions structurelles éventuelles et de programmer les réparations préventives ou curatives.

➔ **Inspections détaillées périodiques :** près de 40 000 € par an sont consacrés à la surveillance des grands ponts (plus de 10 mètres d'ouverture). Ces inspections sont réalisées par des prestataires spécialisés employant des moyens d'accès adaptés. Il s'agit de récolter l'ensemble des défauts et d'analyser l'évolution. La fréquence s'étale de 6 à 9 ans en fonction du type d'ouvrage et des défauts repérés. Les ponts suspendus sont inspectés tous les 6 ans ; cette durée peut être raccourcie en cas d'anomalies structurelles constatées.

➔ **Inspections subaquatiques :** Des plongeurs hyperbare, inspectent et relèvent les défauts dans les parties immergées. Ces interventions complètent les inspections détaillées périodiques. Elles ont lieu au cas par cas, à la suite d'une crue importante par exemple.

# VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

## LE GUICHET UNIQUE DE PROXIMITÉ, UN SERVICE GRATUIT POUR CONSEILLER ET ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS LEURS DÉMARCHES

**Ressources finies, les énergies fossiles sont aussi à la base du réchauffement climatique observé depuis de nombreuses années. Ce phénomène nous contraint à nous tourner vers des énergies renouvelables, davantage « propres », ainsi qu'à rechercher des solutions en matière d'économie d'énergie.**

## PRÉSERVER L'ÉNERGIE ET LA PLANÈTE

C'est en matière d'économie d'énergie que s'inscrit la création, à partir du 1er janvier prochain, du Guichet unique pour la rénovation énergétique, qui s'adressera aux particuliers désireux d'effectuer des travaux dans leur logement afin d'améliorer leur confort thermique, en hiver et en été, mais également de faire des économies sur leur facture d'énergie et de faire un geste pour la planète.
Ce nouveau Guichet unique vient en remplacement de l'Espace Info Énergie qui existait depuis 2006 au sein du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Le Guichet unique fera partie du réseau FAIRE (Faciliter Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) mis en place par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, qui rassemble tous les acteurs, publics ou privés, de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables. **Il est cofinancé par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne.**

**Pertes de chaleur d'une maison d'avant 1974 non isolée**

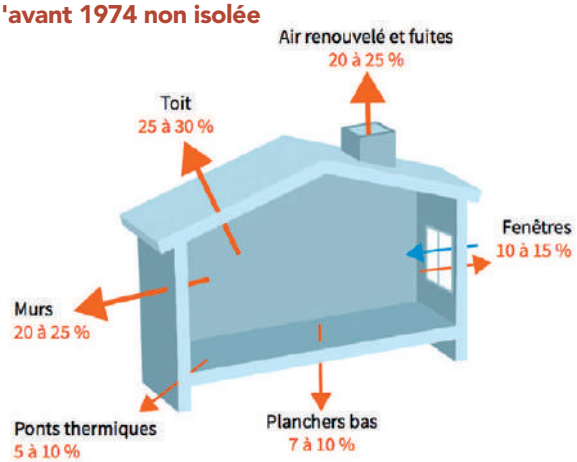


## GUICHET UNIQUE, INTERLOCUTEUR UNIQUE

Désormais, c'est le Guichet unique qui sera l'animateur de tous ces acteurs et qui sera le premier interlocuteur des particuliers afin de les informer et de les diriger au milieu de la « forêt » de professionnels, d'offres et d'aides qui leur sont proposées lorsqu'ils ont un projet de rénovation énergétique. Le Guichet unique sera à même de donner des conseils afin d'orienter de la meilleure manière et en toute sécurité les particuliers. **Pour son déploiement le Guichet unique s'appuiera sur le réseau d'accueil de proximité de la Direction générale des Finances publiques « structures France Service » et « points contacts » qui sont au nombre de 37 en Tarn-et-Garonne.**

## ÊTRE MIEUX INFORMÉ POUR MIEUX RÉNOVER

Les bâtiments sont des sources de déperdition ou d'économie d'énergie considérables. C'est bien ce qui justifie la création de ce nouveau service et des efforts, notamment financiers, entrepris pour permettre aux particuliers d'accéder à la meilleure information et donc à une rénovation énergétique efficace et de qualité. Ainsi, en préservant l'énergie, on préserve également la planète et notre avenir.

## CAUE 82 : C'EST QUOI ?

***Créé à l'initiative du Conseil départemental qui le finance et l'héberge,*** *le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À ce titre, il exerce notamment une mission de conseil gratuit aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, ainsi qu'aux collectivités territoriales pour leurs projets.*

**Pour plus d'infos sur la rénovation énergétique :**

82 Tarn-et-Garonne
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

100 boulevard Hubert Gouze
82000 Montauban
05 63 03 80 88
www.les-caue-occitanie.fr/tarn-et-garonne

**Les jurés du concours départemental des Villes et Villages Fleuris, se sont réunis en septembre dernier à l'Hôtel du Département afin d'élaborer le classement des villes et villages participants. Malgré le contexte de crise sanitaire, l'édition 2020, a été maintenue en Tarn-et-Garonne, comme dans une poignée d'autres départements en France. Un concours qui encourage les efforts des élus, des agents municipaux et des citoyens pour le fleurissement et l'embellissement de leur commune.**

Le Tarn-et-Garonne est reconnu pour la qualité du cadre de vie qu'il offre à ses habitants. C'est dans cette optique que le Conseil départemental a examiné les projets des communes participantes. Le palmarès s'est fait sur la base d'un rapport accompagné de trois photos dont une mettant en valeur le monument aux morts dans son environnement, placé sous le thème « les couleurs du Tarn-et-Garonne », parce que notre département est unique par sa diversité de paysages, de reliefs et de végétations.

## PALMARÈS 2020

### PRIX DES COULEURS DU TARN-ET-GARONNE

Cayriech****

### PRIX PATRIMOINE valorisation du monument aux morts

- pour les communes inférieures ou égales à 300 habitants : Montaïn ;
- pour les communes de 301 à 1 000 habitants : Labarthe ;
- pour les communes de 1 001 à 3 000 habitants : Montaigu-de-Quercy ;
- pour les communes de 3 001 à 15 000 habitants : Castelsarrasin***.

### MENTIONS SPÉCIALES DU JURY

- Belbèze-en-Lomagne : activité pédagogique originale pendant la pandémie (création de moulins avec les enfants de l'école - action poursuivie en 2021).
- Laguépie** : aménagement des bords du Tarn et gestion de l'eau.

## COMMUNES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 300 HABITANTS

1ère - Maubec
2ème ex-aequo - Lapenche
2ème ex-aequo - Mansonville
2ème ex-aequo - Montbarla

**Ont obtenu les félicitations du jury :**
3ème ex-aequo - Belbèze-en-lomagne
3ème ex-aequo - Cumont
3ème ex-aequo - Le Causé

**Ont obtenu les compliments du jury :**
Angeville, Asques, Auterive, Beaupuy, Brassac, Castéra-Bouzet, Cazals, Comberouger, Coutures, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Fauroux, Féneyrols, Gariès, Gimat, Goas, Gramont, Labastide-de-Penne, Lacour-de-Visa, Lafitte, Le Pin, Marignac, Montaïn, Perville, Puygaillard-de-Lomagne, Saint-Cirice, Saint-Jean-du-Bouzet, Sainte-Juliette, Saint-Projet, Saint-Vincent-Lespinasse, Sauveterre, Sistels, Vigueron.

## COMMUNES COMPRISES ENTRE 301 ET 1 000 HABITANTS

1ère - Bourret
2ème - Labarthe
3ème - Parisot

**Ont obtenu les compliments du jury :**
Albefeuille-Lagarde, Auvillar, Barry d'Islemade, Bouillac, Bourg-de-Visa, Castelferrus, Caumont, Cordes-Tolosannes, Durfort-Lacapelette, Espalais, Fabas, Garganvillar, Génébrières, Larrazet, La Salvetat-Belmontet, Lizac, Miramont-de-Quercy, Montesquieu, Piquecos, Puycornet, Saint-Aignan, Saint-Cirq, Saint-Loup, Saint-Nazaire-de-Valentane, Saint-Paul d'Espis, Touffailles, Vaïssac, Vazerac, Verfeil-sur-Seye, Verlhac-Tescou.

## COMMUNES COMPRISES ENTRE 1 001 ET 3 000 HABITANTS

1ère - Lauzerte
2ème - Saint-Nicolas-de-la-Grave

**A obtenu les félicitations du jury :**
3ème - Monteils

**Ont obtenu les compliments du jury :**
Aucamville, Bioule, Castelmayran, Caylus, Cazes-Mondenard, Dieupentale, Dunes, Finhan, Mas-Grenier, Mirabel, Monclar-de-Quercy, Montaigu-de-Quercy, Montbartier, Saint-Nauphary, Saint-Sardos, Villebrumier.

## COMMUNES COMPRISES ENTRE 3 001 ET 15 000 HABITANTS

1ère ex-aequo - Caussade
1ère ex-aequo - Valence d'Agen

**Ont obtenu les félicitations du jury :**
2ème - Montech
3ème - Labastide-Saint-Pierre

*En plus de ce palmarès, il convient de souligner qu'un grand nombre de communes sont **labellisées** par les jurys national et régional : Belvèze**, Montjoi**, Lachapelle**, Lamothe-Cumont*, Montgaillard*, Saint-Clair*, Gasques***, Villemade**, Montalzat*, Pommevic*, Roquecor*, Donzac***, Lafrançaise*, Lamagistère*, Montpezat-de-Quercy*, Saint-Antonin-Noble-Val*, Bressols* Moissac***, Montbeton**, Verdun-sur-Garonne**, Beaumont-de-Lomagne*, Montauban***.*

# EXPRESSIONS

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité, donne la parole aux différents groupes de l'Assemblée départementale. Ces groupes politiques s'expriment librement. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (art. 68 du règlement intérieur).

## Groupe des Radicaux Républicains et Apparentés

Le 24 octobre dernier notre groupe a rejeté la décision modificative présentée par la majorité départementale pour deux raisons :

- l'absence totale de relance des investissements dans cette période ou les entreprises pourvoyeuses d'emplois souffrent,

- le refus de poursuivre la destruction des services aux Tarn et Garonnais où, après la suppression de la SEMATEG, le bradage du centre de vacances de Mimizan et la dilution du labo-vétérinaire départemental, il est proposé de porter un coup fatal à notre office d'H.L.M.T.

Au-delà, cette session aura permis, avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de :

- constater au 31 décembre 2018, un endettement de 208,2 M€ supérieur à celui du 31 décembre 2015 (207,8 M€),

- préciser que le refinancement en 2017 des prêts structurés pour un coût brut de 8,1 M€ n'apparaissait pas indispensable,

- vérifier un recours systématique à l'emprunt déconnecté des investissements,

- enfin, des investissements en forte baisse : 23,2 M€ en 2013, 23,6 M€ en 2014, 19,9 M€ en 2015, 18,5 M€ en 2016, 18,3 M€ en 2017et 21,1 M€ en 2018.

Une satisfaction : la disponibilité des agents du département en cette période de crise sanitaire, en particulier ceux du pôle des solidarités humaines.

**Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Deprince, José Gonzalez, Christiane Le Corre, Marie-Claude Nègre, Denis Roger, Michel Weill.**

## Groupe Socialistes et Apparentés

La décision modificative d'octobre dernier n'a apporté que peu de surprise. La seconde phase du confinement entraîne une adhésion totale des élus aux différents fonds de soutien mis en place soit directement par le département soit en soutien à des fonds régionaux. Il est de notre devoir d'être au chevet des plus impactés : que ce soit nos concitoyens avec une augmentation sensible des bénéficiaires du RSA, de nos entreprises, de nos associations. On peut toutefois regretter que nous n'ayons pas mis un coup d'accélérateur sur les travaux financés par le CD82 de façon à soutenir les entreprises locales en recherche de travaux et chantier...

Nous nous sommes en revanche opposés à la « fusion » de Tarn-et-Garonne Habitat avec ses voisins du Gers, Lot, Tarn et Rodez, nous interrogeant sur le calendrier de ce dossier (issu d'une loi d'il y a 2 ans mais dont la date limite est fin décembre 2020 !!) du flou des statuts, des incertitudes sur l'autonomie dans le choix des programmes, de l'égalité au sein des instances dirigeantes non respectée, du devenir des personnels, de l'ouverture possible à des personnes privées... toutes choses méritant réflexion d'autant que le regroupement ne s'impose pas aux départements qui ont seul organisme gestionnaire de logements sociaux ce qui est le cas du Tarn et Garonne.

Fidèle à nos engagements, nous soutenons la gestion publique dans son ensemble, le respect des agents publics et au-delà de l'ensemble des citoyens.

**Catherine Bourdoncle-Larnaudie, Ghislain Descazeaux, Liliane Morvan, Dominique Sardeing-Rodriguez.**

## Groupe Les Républicains

### Retour sur le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes

- Un Conseil départemental fortement endetté : 813 € par habitant contre 567 € (moyenne nationale)

- Un taux d'endettement en hausse de 70,45 % (2015) à 71,98 % (2018.)

- Un recours à l'emprunt systématique de 13 millions d'euros par an depuis 2016 sans projet d'investissement en contrepartie : aberration fortement pointée du doigt par les magistrats.

C'est du concret : la dette s'envole ? Où sont les actions ?

Tout aussi concret :

- Le vote de l'étude pour l'extension du collège de Lafrançaise, grâce à l'implication de Mathieu ALBUGUES en lien avec les enseignants, les parents d'élèves et la commune.

- Une motion contre la fermeture de l'entreprise Honeywell de Laguépie présentée par Monique FERRERO, élue du canton, et votée à l'unanimité ! Amusant de noter le plaggia des conseillers départementaux du canton voisin.

Solidarité ou concurrence ?

Tout aussi vrai :

- Le Département n'a toujours pas pris en compte la délibération du Grand Montauban de décembre 2019 concernant le transfert du reliquat des enveloppes des communes de l'agglomération pour un montant d'1,4 millions.

Omission ou obstruction ?

- Merci à nos agents soucieux de leur travail et particulièrement sollicités durant cette crise sanitaire. Nous savons que nous pouvons compter sur eux.

**Mathieu Albugues, Brigitte Barèges, Monique Ferrero**

## Groupe « Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne »

### Fiers du travail accompli

Près de 6 ans d'action et bientôt l'heure du bilan.

En synthèse, le voici :

Lorsque notre majorité a pris les commandes du département en 2015 :
- des dépenses de fonctionnement supérieures de 20 % à la moyenne nationale et qui avaient augmenté de 4 % par an entre 2008 et 2014,
- une dette par habitant supérieure de 66 % à la moyenne nationale,
- un taux de foncier bâti supérieur de 50 % à la moyenne des départements ruraux.

Depuis 2015 :
- l'apprentissage de la sobriété : division par trois des frais de déplacement des élus et par deux des dépenses de relations publiques et de Cabinet,
- un taux de foncier bâti qui n'a pas augmenté,
- un niveau d'emprunt de 13 M€ par an, systématiquement inférieur au montant remboursé, permettant de baisser la dette de 10 M€ en 6 ans,
- 44 M€ par an d'investissements, notamment pour : construire le collège de Verdun-sur-Garonne, le gymnase du collège Azaña et le nouveau Centre départemental de l'enfance et de la famille, restructurer le centre universitaire de Montauban et la MDPH, réhabiliter les archives départementales, rénover les casernes de gendarmerie et les Maisons départementales des solidarités, valoriser la pente d'eau de Montech.

Sans surprise, dans son dernier rapport, la Chambre régionale des comptes écrit que la situation financière du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne connaît « une évolution favorable comparée à la moyenne des départements de sa strate ».

**Christian Astruc, Maryse Baulu, Jérôme Beq, Jean-Claude Bertelli, Jean-Philippe Bésiers, Véronique Cabos, Véronique Colombié, Francine Debiais, Gérard Hébrard, Jean-Michel Henryot, Colette Jalaise, Pierre Mardegan, Marie-José Mauriège, Véronique Riols, Frédérique Turella-Bayol, Léopold Viguié.**

Questionnaire joint à ce magazine

**Simple, rapide et totalement anonyme…**
**le questionnaire à retourner en libre-réponse !**

# LE PÔLE PARTENAIRES AIDANTS 82

Un outil partenarial et territorial au service des proches aidants

## Fédérer les acteurs d'un même territoire autour de la question de l'accompagnement des proches aidants, telle est l'ambition du Pôle Partenaires Aidants 82.

L'APAS 82, association d'aide et de soins à domicile et gestionnaire des deux plateformes d'accompagnement et de répit des aidants de Tarn-et-Garonne, a impulsé dès 2019 cette démarche innovante sur notre territoire.

Aujourd'hui, une centaine d'acteurs a rejoint le pôle, dont des représentants du Conseil départemental associés au co-pilotage du Pôle.
Des groupes de travail ont été mis en place et ont abouti à la création début 2020 d'un **guide des aidants 82** listant notamment les lieux ressources pour les aidants, les aides juridiques et financières pouvant être mobilisées ou encore les modalités de conciliation entre vie professionnelle et aide à un proche en situation de handicap, de perte d'autonomie ou faisant face à la maladie.

**Vous pouvez retourner le questionnaire dûment complété dans une enveloppe SANS L'AFFRANCHIR en mentionnant l'adresse suivante :**

**APAS 82**
**LIBRE REPONSE 70158**
**82109 Castelsarrasin cedex**

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE EN VERSION PAPIER ET EN VERSION NUMÉRIQUE, RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR, SUR LES SITES :

**www.aidants82.fr**
**www.personnes-agees-tarn-et-garonne.fr**

Aujourd'hui, afin de travailler plus spécifiquement sur la question du besoin de répit des aidants et de lutter contre leur isolement et leur épuisement, les membres du Pôle Partenaires Aidants ont besoin de vous !
Si vous vous sentez concerné(e) par le sujet, nous vous invitons à remplir le questionnaire joint et à le retourner selon les instructions mentionnées dessus.